

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.33  
Point de l'ordre du jour: 5  
Date: 25 novembre 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Procès-verbaux des douzième et treizième réunions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Thomas Eriksson**

Directeur

Division des politiques et des résultats opérationnels

téléphone: +39 06 5459 2425

courriel: t.eriksson@ifad.org

**Luis Jiménez-McInnis**

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session

Rome, 7-9 décembre 2020

---

Pour: **Information**

## Procès-verbal de la Douzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent procès-verbal rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa douzième réunion, tenue le 7 septembre 2020. Une fois approuvé par le Groupe de travail, ce procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration pour information.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

2. Les membres du groupe de travail ci-après ont participé à la réunion: Nigéria (présidence), Angola, Canada, Japon, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine. Étaient également présents en qualité d'observateurs les représentants au Conseil d'administration des pays suivants: Allemagne, Bangladesh, Chine, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni. La direction était représentée par le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division des services de gestion financière, le Secrétaire du FIDA, et d'autres membres du personnel du FIDA.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour**

3. Les points ci-après étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire (document PBAS 2020/12/W.P.1): i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) le SAFP dans les Onzième et Douzième reconstitutions des ressources du FIDA (FIDA11 et FIDA12); iv) Mécanisme d'accès aux ressources empruntées; v) questions diverses. Les membres ont adopté l'ordre du jour provisoire sans modification.

### **Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour: Le SAFP dans FIDA11 et FIDA12, Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) et questions diverses – Prochaines étapes**

4. La direction a indiqué que, si les contributions à la reconstitution des ressources restaient le socle des ressources financières du FIDA, une série de réformes apportant une transformation en profondeur du cadre financier étaient prévues pour la période de FIDA12. Ces réformes permettraient au Fonds de poursuivre la diversification de ses sources de financement et d'emprunter pour compléter les contributions de ses donateurs à FIDA12. La direction a ajouté que, dans ce cadre, elle avait entrepris d'examiner les mécanismes d'accès aux ressources pour faire en sorte que la nature des ressources financières disponibles coïncide avec la volonté de démultiplier l'impact, tout en préservant la stabilité financière du FIDA et l'universalité de l'accès aux ressources du Fonds. Deux mécanismes bien distincts, mais interdépendants et complémentaires, étaient à l'étude: le SAFP, qui resterait le mécanisme d'allocation des ressources de base, et le MARE, qui déterminerait les critères d'admissibilité et les conditions d'accès aux ressources empruntées.
5. La direction a présenté: i) un aperçu des révisions de la formule du SAFP entrées en vigueur à compter de FIDA11 et de leur raison d'être; ii) les effets de l'application du SAFP sur la répartition des ressources entre les différents groupes de pays durant le cycle de FIDA11; iii) le fait que la formule appliquée au cours du cycle de FIDA11 avait permis d'allouer aux pays les plus pauvres une part des ressources plus importante qu'au titre de FIDA10, et les projections actuelles montrant que ce serait toujours le cas durant la période de FIDA12. En outre, la direction a exposé les effets combinés du SAFP et du MARE en ce qui concerne les projections, fondées sur des estimations, quant à la répartition des ressources

entre groupes de pays établis en fonction de leur revenu, sur la base du scénario D (hypothèse moyennement haute).

6. La direction a également présenté des propositions relatives aux principes sur lesquels reposait le MARE ainsi que les critères d'admissibilité à satisfaire pour en bénéficier. La possibilité d'accéder aux ressources empruntées serait déterminée en fonction de trois grands principes, à savoir la cohérence avec la mission du FIDA et l'efficacité de son action dans le domaine du développement, la demande des gouvernements, et les garanties financières, notamment la solvabilité des emprunteurs et leur capacité à supporter un endettement supplémentaire. Les ressources empruntées seraient donc accessibles aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), ainsi qu'aux pays solvables appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) ou à celle des pays à revenu intermédiaire. La direction a proposé qu'un minimum de 80% du financement global du FIDA, qu'il s'agisse des ressources de base ou des ressources empruntées, soit accordé aux pays à faible revenu et aux PRITI, et un maximum de 20% aux PRITS. De plus, la part du total des ressources auxquelles les PRITS auraient accès serait au moins égale à celle qui leur avait été attribuée au titre de FIDA11, c'est-à-dire 11%.
7. Les membres se sont dits satisfaits de la formule actuelle du SAFF, étant donné qu'elle avait permis d'allouer des ressources aux pays les plus pauvres et les plus démunis. La plupart des membres ont souscrit à la proposition de la direction, qui suggérerait de conserver la formule actuelle pour le cycle de FIDA12. L'éventuelle nécessité d'ajuster la formule une fois qu'un accord aurait été trouvé dans le cadre de la Consultation sur FIDA12.
8. Certains membres ont demandé s'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme distinct pour l'allocation des ressources empruntées. La direction a fait observer que, bien que le mécanisme du SAFF actuel serve à allouer les ressources de base et les ressources empruntées, la répartition était indépendante des conditions de financement. Au titre du SAFF, les allocations étaient attribuées en fonction des besoins et de la performance des pays, sans tenir compte de leur capacité d'emprunt.
9. En réponse aux demandes d'information concernant les pratiques des autres institutions financières internationales, la direction a indiqué que les banques, les institutions financières internationales et les institutions de financement du développement ne faisaient généralement pas de distinction entre ressources de base et ressources empruntées. À cet égard, étant donné la nature du FIDA, qui était un fonds et non une banque, il n'existait pas d'institution strictement comparable. À titre de mécanisme d'allocation de ressources, le MARE permettrait de garantir une approche fondée sur les risques, de préserver la viabilité financière du FIDA et de couvrir les coûts d'emprunt. Cet aspect serait essentiel compte tenu de l'augmentation du volume de ressources empruntées prévue pour FIDA12.
10. Des questions ont été posées concernant les solutions envisagées par la direction pour faire face à une situation dans laquelle la demande progresserait plus vite que l'offre. Comment les allocations seraient-elles décidées dans un contexte évolutif et compte tenu du fait que la mobilisation de ressources supplémentaires était en cours? Comment les décisions seraient-elles prises en ce qui concerne la répartition des allocations entre les différentes catégories de revenu? La direction a indiqué que le FIDA travaillait actuellement à préciser les critères qui permettraient de définir les priorités à cet égard. Pour l'heure, la matrice de l'efficacité du développement était utilisée pour évaluer les projets avant de les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration; un mécanisme analogue pourrait être conçu pour vérifier que les projets répondent aux critères arrêtés au titre du MARE, notamment la concordance avec la mission du FIDA et avec les programmes d'options stratégiques pour les pays et les notes de stratégie de pays.

11. Les membres ont fait observer que de nouvelles discussions sur un certain nombre de questions interdépendantes, comme le Cadre d'emprunt intégré du FIDA et la transition ou le reclassement d'une catégorie de conditions de prêt à l'autre étaient indispensables pour être en mesure de prendre une décision sur le MARE en connaissance de cause. Le groupe de travail a pris acte du fait que la question de l'allocation des ressources et de leur disponibilité était indissociable des discussions en cours sur la transition ou le reclassement et sur la tarification. La tarification des prêts du FIDA devrait être établie de manière que les coûts sous-jacents liés aux emprunts soient intégralement répercutés, tout en permettant au FIDA de rester compétitif par rapport aux conditions de financement que les membres pourraient obtenir sur les marchés obligataires. Les risques seraient évalués et traités selon des modalités analogues aux pratiques des autres institutions financières internationales.
12. La direction a accepté que le document qui serait soumis pour examen lors du séminaire informel sur le MARE du 6 octobre 2020 présente des informations complémentaires sur: les mesures à prendre pour maîtriser les risques; les méthodes de définition des priorités; les solutions envisageables si la demande était supérieure aux capacités de l'offre; les comparaisons, si possible, avec les mécanismes utilisés par d'autres banques multilatérales de développement et institutions financières internationales.
13. La direction a également convenu de réfléchir à des dates envisageables pour organiser une réunion du groupe de travail, qui se déroulerait après le séminaire informel sur le MARE et avant la réunion suivante du Comité d'audit. Le groupe de travail ainsi que la direction apporteraient une contribution à caractère technique aux échanges de vues sur le SAFP pour FIDA12, sans perdre de vue les autres axes de travail connexes. Le groupe de travail mènerait aussi une concertation avec le Conseil d'administration à propos de la transformation de l'architecture financière du FIDA et des étapes suivantes de l'examen de la question de la transition ou du reclassement.

## Procès-verbal de la treizième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent procès-verbal rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa treizième réunion, tenue le 23 octobre 2020.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

2. Les membres ci-après du groupe de travail ont participé à la réunion: Nigéria (présidence), Angola, Canada, Japon, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine et Suisse. Les représentants au Conseil d'administration de la Chine, des États-Unis et de la France étaient également présents en qualité d'observateurs. La direction était représentée par le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division des services de gestion financière, le Trésorier, le Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour**

3. Les points de l'ordre du jour provisoire étaient les suivants: i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbal de la douzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance; iv) examen et validation d'une approche triennale des allocations (fondée sur le cycle de reconstitution); v) Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE); vi) questions diverses.
4. Les membres ont adopté l'ordre du jour provisoire avec un changement (voir document révisé publié sous la cote PBAS 2020/13/W.P.1/Rev.1), à savoir la suppression du point iv) de l'ordre du jour portant sur l'examen et la validation d'une approche triennale des allocations (fondée sur le cycle de reconstitution), qui sera abordé lors d'une réunion ultérieure.

### **Point 3 de l'ordre du jour: Procès-verbal de la douzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance**

5. Le procès-verbal de la douzième réunion du Groupe de travail sur le SAFP a été approuvé, avec une correction qui figurera dans le document révisé devant être mis en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA.

### **Point 4 de l'ordre du jour: Mécanisme d'accès aux ressources empruntées**

6. La direction a commencé par rappeler que le MARE avait pour objet d'aider le FIDA à élargir la portée de son programme de prêts et dons, en lui permettant d'avoir recours à des volumes de ressources empruntées plus importants, tout en garantissant la viabilité financière du Fonds et le respect des principes d'efficacité en matière de développement. En complétant le SAFP, le MARE permettrait non seulement de faciliter la reproduction à plus grande échelle d'interventions couronnées de succès dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, mais aussi de garantir le principe d'universalité en donnant accès à des ressources aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
7. La direction a proposé un calendrier permettant d'assurer la mise en place du MARE au début de la période couverte par la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Ce calendrier prévoyait la présentation du MARE au Comité d'audit et au Conseil d'administration en avril 2021. Pour mettre en œuvre le MARE, il faudrait apporter des modifications aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA, lesquelles seraient soumises au Conseil des gouverneurs pour approbation en février 2022.

8. En réponse aux questions posées, la direction a assuré aux membres que les opérations du MARE s'inscriraient dans le droit fil du mandat du FIDA, et que le processus d'allocation et de mise en œuvre refléterait celui qui est déjà appliqué pour le SAFF. Le volume de ressources disponibles serait ainsi assujéti à un examen; l'admissibilité des pays serait déterminée en fonction, entre autres, de leur solvabilité, de leur capacité à absorber des emprunts, et des limites par pays; les pays admissibles seraient informés et tenus de confirmer leur désir d'accéder à des fonds empruntés; les projets seraient conçus suivant les processus de conception actuels du FIDA, dans une optique d'efficacité en matière de développement – au moyen de la matrice d'efficacité du développement –, et seraient harmonisés avec les politiques, les procédures et les rigoureux mécanismes d'examen du Fonds. L'établissement des rapports et le suivi s'effectueraient conformément au Cadre de gestion des résultats de FIDA12.
9. Les ressources seraient réparties conformément aux accords conclus durant la Consultation sur FIDA12 et aux processus du Conseil d'administration, par exemple pour l'attribution des niveaux convenus selon la catégorie de revenu et l'affectation de la part totale du programme de prêts et dons à l'Afrique subsaharienne. Ces paramètres contribueraient également à l'établissement de l'ordre de priorité des allocations.
10. Ayant noté la nécessité de rétrocéder les fonds à des conditions concurrentielles, la direction a indiqué qu'il était proposé d'examiner la question des tarifs en même temps que le MARE, précisément en raison des interconnexions entre ces questions. Les tarifs appliqués seraient concurrentiels. Ils seraient différents selon les pays, qui seraient classés par groupe d'emprunteurs en fonction de leur catégorie de revenu, de la présence de situations de fragilité et de leur stade de transition en matière de développement. De plus, les ressources empruntées seraient rétrocédées de telle sorte que le FIDA recouvre le coût de ses propres emprunts. La direction a donc suggéré d'appliquer une commission d'engagement et une commission initiale. Les conclusions des entretiens consacrés au reclassement, qui se déroulent actuellement dans le contexte de la Consultation sur FIDA12, détermineraient la suite de l'action menée dans ce domaine.
11. La direction a noté que la notation de crédit du FIDA revêtait une grande importance pour la tarification des ressources, mais que l'établissement par le Fonds lui-même d'une référence de prix fiable et prévisible prendrait du temps. Dans l'intervalle, le FIDA utiliserait les tarifs de référence de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
12. La direction a confirmé que l'architecture des risques nécessaire était en place pour assurer la gestion et le suivi de la solvabilité des pays, l'évaluation de l'impact d'éventuelles pertes de crédit imprévues au niveau du portefeuille, et le suivi systématique de la constitution de ce dernier.
13. En réponse à une question portant sur la possibilité d'appliquer le MARE à des ressources empruntées quelle qu'en soit la provenance (prêts souverains ou marchés obligataires), la direction a confirmé que toutes les ressources empruntées seraient regroupées dans un portefeuille de titres de dette, pour lequel on établirait les moyennes pondérées des échéances et des coûts; on pourrait ensuite examiner les conditions dont il faudrait assortir les fonds rétrocédés, de manière à assurer la compétitivité et le recouvrement des coûts.
14. En réponse à une question sur le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, la direction a confirmé que ce cadre serait actualisé conformément à un engagement pris au titre de FIDA12. Le cadre révisé assurerait le respect des meilleures pratiques, mais ne devrait, en principe, entraîner aucune modification importante de la matrice d'efficacité du développement.
15. Les membres ont indiqué qu'ils souhaiteraient que des exemples plus concrets, des illustrations et une description des mécanismes d'accès leur soient présentés lors d'une session future.

16. Les membres ont demandé s'il convenait de revoir le rôle et la mission du Groupe de travail sur le SAFP. Il a été décidé que ce dernier poursuivrait son examen du MARE et examinerait plus avant une éventuelle révision de son mandat et de sa composition. Il serait fait appel à des experts supplémentaires pour faciliter cette tâche.
17. Le Groupe de travail a proposé d'organiser une nouvelle réunion avant la fin de l'année. Le Secrétariat s'est engagé à trouver de possibles dates à cet égard et à les communiquer en temps opportun.

**Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses**

18. Aucune autre question n'a été soulevée et la réunion a été levée.